



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe de rédaction No.3 sur la définition, le traitement et la protection des investisseurs et des investissements

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion du 24 avril 1997

GROUPE DE RÉDACTION NO.3 SUR LA DÉFINITION, LE TRAITEMENT ET LA PROTECTION DES INVESTISSEURS ET DES INVESTISSEMENTS

COMPTE RENDU SUCCINCT

24 avril 1997

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/DG3/A(97)4].

2. Approbation du compte rendu succinct

Le Groupe approuve le compte rendu succinct de la réunion du 26 mars 1997 [DAFFE/MAI/DG3/M(97)3] en supprimant la clause finale qui figure au paragraphe 2 de l'aide-mémoire joint à ce compte rendu.

3. Préambule

Le Groupe de rédaction :

- examine le projet de préambule qui figure dans le rapport de février du Groupe de négociation [DAFFE/MAI/DG3(97)5] ainsi qu'une contribution de trois délégations [DAFFE/MAI/DG3/RD(97)14, DAFFE/MAI/RD(97)28 et DAFFE/MAI/DG3/RD(97)15] ;
- note que les participants à des consultations informelles sur les questions institutionnelles sont en train de rédiger un préambule des Principes de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales [voir DAFFE/MAI(97)1/REV2 et DAFFE/MAI/IN(97)2] ;
- apporte quelques modifications au projet de préambule et aux notes de bas de page correspondantes.

4. Dispositions concernant le non-abaissement des normes

Le Groupe de rédaction :

- examine le projet de texte qui figure dans le rapport de mars au Groupe de négociation [DAFFE/MAI/DG3(97)7] ;
- apporte quelques améliorations au texte et aux notes de bas de page qui l'accompagnent.

5. Article sur la formulation des réserves spécifiques des pays

Le Groupe de rédaction :

- examine cette question sur la base de la note du Président [DAFFE/MAI/GD3(97)6] ainsi que de l’Aide-mémoire joint au compte rendu succinct de la réunion tenue le 26 mars 1997 [DAFFE/MAI/DG3/M(97)3] ;
- établit un projet de texte d’article sur la formulation des réserves spécifiques des pays ainsi qu’un commentaire établi à partir de l’Aide-mémoire.

6. Rapport au Groupe de négociation

Un rapport écrit sur les résultats de l’examen des points 3, 4 et 5 par le Groupe est établi et transmis au Groupe de négociation le 25 avril 1997 [DAFFE/MAI/DG3(97)8].